

**PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE  
UNIVERSITAIRE**

Séance n° 133 du 14 septembre 2023, 14h00  
Visioconférence ZOOM

**PV soumis à l'approbation de la CFVU du 5 octobre 2023**

**Président de la séance : Lionel NICOD – Vice-Président Formation**

***SONT PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS :***

**Collège des professeurs et personnels assimilés :**

Kathia CHAUMOITRE (pouvoir), Sophie CHAUVET (pouvoir), Pascal GANDOULPHE, Muriel GIACOPELLI, Xavier LEONCINI, Homa LESSAN PEZECHKI, Michel RUQUET, Céline VIESSANT.

**Collège des enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés (hors professeurs) :**

Alexandrine BERTAUD, Julien FROMONOT, Pierre MAGNIEZ, Hervé MAGNOULOUX, Marie MONTANT.

**Collège des usagers :** Coline ACQUARINI-BRUNA (pouvoir), Camille BAGNOL (pouvoir), Mathilde CORNET (pouvoir), Meryem HAMIDI ALAQUI (absente), Damien JARFAUT, Omar KHOURSHID (absent), Julien D'AMORE (absent), Raphaël LAMAGNA-MARCIANO (absent), Théo LESCENT (absent) représenté par son suppléant : Quentin ACQUATELLA, Christophe LIN (pouvoir), Leonardo PEREZ, Angelina RUIZ (absente), Ari SAMAK (absent) représenté par son suppléant Dylan ANTUNES, Alexandre SIMEONI (absent), Logan THEBERT (absent).

**Collège des personnels B.I.A.T.S.S. :**

Catherine AVILES (pouvoir), Béatrice DELORGE (pouvoir), Alexandre EMELINA (absent), Alphonse GIORGI (absent).

**Collège des personnalités extérieures avec voix délibérative ::/**

**Membres en exercice : 35**

**Quorum : 18**

**Nombre de présents ou représentés : 23**

***PARTICIPE A LA SÉANCE AVEC VOIX CONSULTATIVE : /***

***ASSISTENT A LA SÉANCE EN QUALITÉ D'INVITÉS :***

Nathalie ALMERAS, Laurence BESANÇON, Patrice BONNET, Cécile BOZZO, Lionel BRINGOUX, Fanny CLAIN, Véronique CHARRASSE, Virginie CULOMA SAUVA, Sophie DE CACQUERAY, Pascale DE PADUA, Idoya DE PONCINS, Sophie FAYET, Elisabeth FERNANDES-MOREIRA, Odile FUNEL, Stéphanie GOLDIE, Annie GUILLERM, Anne-Gaëlle JOYAUX, Hervé JUVENAL LAMBERT, Jean-Louis MORO, Nathalie PARQUIER, Christophe PELLEGRINO, Pascal RATHELOT, Anne RIBAUD, Anaïs SAINT-JONSSON, Violaine SEVREZ, Julie SOUHAMI, Franck TORRE, Eric VALERIO.

**I. ACTUALITES**

**II. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL**

- PV de la séance du 6 juillet 2023

**III. FORMATION/PÉDAGOGIE**

- Calendriers universitaires des composantes pour 2023/2024 (suite)

- Demandes de modifications de l'offre de formation (MOF) par les composantes pour 2023/2024
- Cadrage des M3C des formations en santé pour 2023/2024 (PASS / L.AS / Accès sélectif)
- Demandes de modifications des Modalités de contrôles des connaissances (M3C) par les composantes, pour 2023/2024
- Capacités d'accueil en 2ème et 3ème années du 1er cycle des formations de santé, filières : Médecine, Maïeutique, Odontologie, Pharmacie (MMOP), pour 2024/2025



**Le VP Formation** constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 14h05.



## I. ACTUALITÉS

### 1) Calendrier des CFVU durant période électorale AMU

**Le VP Formation** annonce qu'en raison des élections aux conseils centraux qui entraînent le renouvellement des membres élus du Conseil d'administration et du Conseil académique (CFVU et CR) d'AMU, le calendrier de tenue des CFVU est modifié comme suit :

- 28/09/2023 à 12h00 : CFVU exceptionnelle en visioconférence (validation des dernières demandes de modifications des M3C et MOF).
- 05/10/2023 à 14h00 : séance ordinaire à Marseille / Pharo (dossiers courants).
- 07/11/2023 à 13h30 : CFVU exceptionnelle en visioconférence (projets FDSIE).
- 28/11/2023 à 14h00 : séance remplaçant celle de décembre à Aix-en-Provence (détermination des capacités d'accueil et critères de sélection sur les plateformes de candidature pour 2024/2025).

### 2) Informations sur la rentrée 2023/2024

**Le VP Formation** annonce que cette rentrée est dite « normale » avec les problématiques récurrentes, comme le coût de la vie et les restrictions de dotation de l'État vers l'enseignement supérieur. Il lui semble important de le souligner après deux rentrées réalisées en période de pandémie et post COVID 19.

Concernant les effectifs, les premières remontées montrent une légère baisse, mais au global les données sont stables sur ce début septembre.

Relativement à l'offre de formation d'AMU pour 2024/2028, les avis définitifs de la DGESIP sont encore discutés suite aux préconisations de fermetures de quelques mentions par le Hcéres.

La DEVE attend les retours des maquettes par les composantes au début du mois de décembre 2023. Les instances procéderont aux délibérations courant du premier trimestre 2024.

**M. Leoncini** demande si les effectifs ont augmenté en master 1 par rapport au mois de juillet. **Mme De Cacqueray** explique qu'un point sera fait lors de la CFVU du mois d'octobre et indique que plus de 2 300 saisines ont été enregistrées sur « Mon Master ». Ce chiffre est colossal, mais permettra de répondre à des places vacantes en complément d'eCandidat.

## II. APROBATION DU PROCÈS-VERBAL

**M. Leoncini** fait remarquer que son intervention concernant les BIP (Blended intensive programmes) n'est pas suivie de la réponse du VP Formation.

**Le VP Formation** propose d'ajouter que des mobilités de plus longues durées (plus de cinq jours) seraient plus appropriées dans le cadre du développement durable.

**Vote :**

**Après modification, le procès-verbal de la séance du 6 juillet 2023 est approuvé à l'unanimité.**

## III. FORMATION/PÉDAGOGIE

### 1) Calendriers universitaires des composantes pour 2023/2024 (suite)

**Mme Sevrez** explique que le calendrier de l'école de médecine de la FSMPM est modifié pour les période suivantes :

- Les examens du PASS, 2ème session, se dérouleront du 17 juin au 24 juin 2024, et ceux des L.AS, du 1er juillet au 6 juillet 2024 (au lieu du 19 juillet 2024 pour les 2 niveaux) ;
- Les épreuves du semestre 2 pour le DFASM1 seront du 24 juin au 26 juin 2024 au lieu du 24 juin au 28 juin 2024 ;
- Les examens du semestre 2 pour le DFASM2 auront lieu du 17 juin au 19 juin 2024 au lieu du 24 juin au 28 juin 2024, ceux de 2ème session seront organisés du 12 juillet au 16 juillet 2024 au lieu du 15 juillet au 19 juillet 2024 ;
- La date rentrée pour le Master 1 "Humanités Médicales 1" a été avancée au 11 septembre 2023 au lieu du 18 septembre 2023.

**M. Leoncini** demande si les jeux olympiques de 2024 ne risquent pas d'entraver la recherche d'hébergements pour nos étudiants, qui se logent à Aix-en-Provence ou Marseille, durant les examens. En effet, il indique qu'en région parisienne, les structures universitaires anticipent des pénuries de logements.

**Mme De Cacqueray** indique que s'il se réfère aux examens de la mineure santé, ceux-ci se déroulent sur une demi-journée. Les étudiants ne devraient pas être impactés.

**M. Pellegrino** pense surtout aux étudiants sous le régime des formations à distance, comme ceux du CTES.

**Le VP Formation** signale que la gouvernance formation va se saisir de cette problématique, bien que le CROUS n'ait pas alerté l'établissement.

**Vote :**

**La CFVU approuve, à l'unanimité, les modifications et compléments des calendriers universitaires proposés par la FSMPPM pour 2023/2024.**

( Annexe 1 du présent procès-verbal)

## **2) Demandes de modifications de Modalités de contrôle des connaissances et des compétences (M3C) par les composantes, pour 2023/2024**

**Mme De Cacqueray** indique que les modifications apportées par les composantes varient principalement sur les niveaux 2 au 3 apportant des précisions, notamment sur les évaluations.

Elle détaille plus particulièrement une modification réglementaire à l'INSPé. Le master peut être validé en 3 ans sur décision du jury de diplôme. Elle rappelle également qu'en L3, la possibilité d'anticiper la session exceptionnelle a été adoptée à l'ensemble des M3C afin de permettre aux étudiants de candidater en M1, dès l'ouverture de la plateforme « Mon Master ».

**MM. Acquatella et Antunes** font part de leur désaccord concernant les M3C de la filière « Masso-Kinésithérapie ». En effet, ils ont constaté qu'il manquait toujours 324 heures de TD/TP (soit près d'un tiers d'heures en moins de pratique) par rapport à la maquette de formation nationale, alors que 47 heures de CM ont été ajoutées.

Les élus étudiants se sont abstenus lors du vote des M3C en conseil d'école « Sciences de la réadaptation ».

Conscients des difficultés rencontrées par la composante, qui s'est universitarisée l'année dernière et dont les effectifs ont augmenté, les représentants étudiants à la CFVU souhaitent approuver ces M3C pour ne pas bloquer le processus.

En contrepartie, ils réclament que l'année prochaine l'école adapte des M3C conformes à la maquette nationale et que des réflexions soient menées avec les élus représentants de la filière « Masso-kinésithérapie ».

En l'absence d'évolution notable dans les M3C de 2024/2025, ils s'opposent à leur mise en place.

**Le VP Formation** propose de transmettre à la prochaine gouvernance formation la recommandation de mettre en place un groupe de travail afin de converger vers les préconisations nationales.

**Vote :**

**La CFVU approuve, à l'unanimité, les demandes de modifications des Modalités de contrôle des connaissances et des compétences (M3C) pour 2023/2024, par les composantes : ALLSH, EJCAM, FDSP, FEG, FSS, IAE, IEP, IMPGT, INSPE, IUT, OSU, SCIENCES, SMPM.**

( Annexe 2 du présent procès-verbal)

## **3) Cadrage des Modalités de contrôle des connaissances et des compétences (M3C) des formations en santé pour 2023/2024 (PASS / L.AS / Accès sélectif)**

### **• Accès sélectif**

**Mme De Cacqueray** indique qu'il est question principalement de changements calendaires et de formulations qui ont été plus explicitées. Elle cite en exemple l'inscription obligatoire à une filière, les éclaircissements sur les sessions 2, ou encore la note de « mineure licence » qui n'est pas prise en compte pour l'accès sélectif.

Elle souligne que suite à l'arrêté du 29 juin 2023 modifiant l'arrêté du 04 novembre 2019, les candidats du second groupe doivent confirmer : « *au plus tard 8 jours après les résultats (au lieu de 15 jours) leur acceptation d'admission, sous peine d'en perdre le bénéfice* ».

Elle enchaîne ensuite sur les stages, de la deuxième année d'initiation infirmier, qui doivent être de 5 semaines.

**M. Ruquet** s'étonne que le texte\* mentionne des dates précises sur la période estivale car selon l'expérience, les calendriers sont adaptés aux besoins.

\*Article /1A/1. Etudiants qui ont validé leur année de PASS mais qui ne sont pas admis en deuxième année d'une formation de MMOPK: « Dans le cas particulier des étudiants admis à poursuivre en IFSI Universitaire la licence « Sciences pour la santé », un stage d'initiation aux soins infirmiers de 5 semaines devra être réalisé entre le 1er juillet et le 31 août de l'année universitaire dans des conditions définies par l'institution. »

**Mme De Cacqueray** explique que la FSMMPM souhaitait montrer aux étudiants qu'ils pouvaient être convoqués sur les vacances, car certains dénonçaient un manque d'information. Elle rappelle qu'il est question d'étudiants qui poursuivent dans les IFSI. Elle propose avec l'appui de **M. Rathelot** de maintenir les dates et de s'adapter, par exemple, aux étudiants arrivant de territoires éloignés.

**Vote :**

**La CFVU approuve, par 22 voix pour et 1 voix contre, le cadrage des Modalités de contrôle des connaissances et des compétences (M3C) des formations en santé, relativement à l'accès sélectif pour 2023/2024.**

( Annexe 3 du présent procès-verbal)

- **L.AS (Licence Accès Santé)**

**Mme De Cacqueray** commente l'introduction de l'utilisation des outils d'intelligence artificielle à l'instar de la réglementation validée dans le cadrage des M3C du diplôme national de licence.

Elle indique qu'ont été ajoutées les précisions sur les stages, les absences et la session exceptionnelle.

**Vote :**

**La CFVU approuve, à l'unanimité, le cadrage des Modalités de contrôle des connaissances et des compétences (M3C) des formations en santé, relativement à la Licence Accès Santé (L.AS), pour 2023/2024.**

(Annexe 4 du présent procès-verbal)

- **PASS (Parcours Accès Santé Spécifique)**

**Mme De Cacqueray** indique qu'il s'agit également dans ce texte de développer des informations déjà communiquées, comme la prise en compte de la meilleure moyenne et les règles en session 2, notamment par rapport aux nombres de crédits acquis. Puis, elle termine par les harmonisations entre les différents cadrages avec l'usage des outils tels que ChatGPT.

**M. Leoncini** considère, d'une part, réducteur le fait d'intégrer essentiellement l'intelligence artificielle dans les exemples de triches, et d'autre part, il suggère des sanctions fortes, comme l'interdiction d'inscription dans un établissement public étendue vers les établissements privés.

**M. Pellegrino** note qu'il y a dorénavant une catégorisation du travail de l'étudiant. Il constate que les projets en autonomie ou en groupe ne peuvent plus être pondérés des mêmes coefficients au regard du niveau d'infraction, tels le mésusage des outils pédagogiques, ou bien l'usurpation d'identité.

**Mme Giacobelli**, présidente de la section disciplinaire (SD), confirme que la fraude est complexe à prouver. La SD est montée en compétence en adaptant les notifications aux infractions selon le principe de proportionnalité. Une difficulté reste d'acculturer l'étudiant qui n'a pas toujours la notion de plagier.

Elle annonce que la DAJI fait des interventions sur les campus. Cette sensibilisation permet aussi de consolider la constitution des dossiers de saisine par les composantes.

**M. Ruquet** confirme que la SD applique le pouvoir disciplinaire. Il cite pour exemple un étudiant de l'école dentaire qui s'est vu opposer une interdiction d'inscription.

**Vote :**

**La CFVU approuve, par 22 voix pour et 1 abstention, le cadrage des Modalités de contrôle des connaissances et des compétences (M3C) des formations en santé, relativement au Parcours Accès Santé Spécifique (PASS), pour 2023/2024.**

(Annexe 5 du présent procès-verbal)

#### **4) Demandes de modifications de l'offre de formation (MOF) par les composantes, pour 2023/2024**

**Le VP Formation** commente la fermeture du parcours « Anthropologie de la santé » dans la mention de master 2 « Anthropologie » en ALLSH, car le M1 avait fermé l'année dernière. Puis, il indique que les modifications proposées par les composantes sont à la marge, car il s'agit d'uniformisation d'intitulés. En outre, la mention « Masseur-Kinésithérapeute » pâtit d'une baisse d'heures, au regard des périodes de stage réduites et d'un changement de maquettes constaté dans les M3C. Cette problématique reste à travailler avec le futur groupe de travail, comme évoqué plus haut.

**Vote :**

**La CFVU approuve, par 22 voix pour et 1 abstention, les demandes de modifications de l'offre de formation (MOF) par les composantes ALLSH, FDSP et SMPM, pour 2023/2024**  
( Annexe 6 du présent procès-verbal)

**5) Capacités d'accueil en 2ème et 3ème années du 1er cycle des formations de santé, filières : Médecine, Maïeutique, Odontologie, Pharmacie (MMOP) pour 2024/2025**

**Mme De Cacqueray** indique que 789 places seront ouvertes en MMOP en 2024/2025 et laisse la parole à **MM. Ruquet et Rathelot**.

Ils expliquent que les capacités d'accueil ont légèrement augmenté par rapport à l'année dernière. En revanche, les contraintes de pourcentage à respecter par filière n'a pas permis de varier la répartition. Il a donc été décidé d'augmenter la voie d'accès des « passerelles » pour compenser le manque d'inscription en L.AS 1.

**Mme De Cacqueray** commente que la Commission d'appui et de suivi de la réforme de l'accès au premier cycle des études de santé (R1C), qui a vocation à assurer la mise en œuvre de la réforme de l'accès aux formations MMOP, doit se réunir en octobre. Un bilan sera établi sur les différentes voies d'accès et nombre de places.

**M. Leoncini** demande si à ce stade de la réforme, il est possible de vérifier que les étudiants issus des L.AS s'en sortent aussi bien que les étudiants du PASS. **M. Ruquet** explique que la deuxième année est une remise à niveau de la première année, aussi la différence de niveau n'est pas probante. C'est l'analyse qui a été rendue au Hcéres qui a interrogé la FSMPPM à ce sujet. Il convient d'avoir un recul sur l'examen d'accès sélectif pour voir si des spécialités se dessinent.

**M. Leoncini** demande si le bilan pourra distinguer le taux de réussite des étudiants qui ont fait le PASS, puis une réorientation en L.AS 2, afin de vérifier si une différence est mise en exergue, par rapport à un étudiant qui aurait suivi le cursus L.AS 1 et 2.

**M. Ruquet** approuve cette nuance qui est effectivement intéressante, car d'autres universités n'ont pas fait ce choix de mettre en place les 2 voies d'accès.

**M. Leoncini** s'interroge alors sur la plus-value du PASS. **Mme Montant** demande si, en effet, AMU pourrait ne garder des L.AS.

**Mme De Cacqueray** rappelle les efforts des équipes pédagogiques à répondre à la réforme qui prônait la richesse de profils variés. La voie du PASS reste d'intérêt pour les filières scientifiques.

**Le VP Formation** ajoute que l'analyse des coûts doit également être examinée pour déterminer si l'une des voies doit être abandonnée, tout en observant le modèle des universités de Nice et Strasbourg.

L'investissement d'AMU a été tellement important qu'il faut mesurer les résultats avant de trancher.

**M. Leoncini** abonde en ce sens et conclut que les résultats des futurs concours d'internat doivent également être pris en compte.

**Vote :**

**La CFVU approuve, par 22 voix pour et 1 abstention, les 789 places ouvertes en 2ème et 3ème années du 1er cycle des formations de santé, filières : Médecine, Maïeutique, Odontologie, Pharmacie (MMOP), pour 2024/2025.**

( Annexe 7 du présent procès-verbal)



L'ordre du jour est épuisé, le VP Formation lève la séance à 15h05.



Lionel NICOD,  
Vice-Président Formation